

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Séance du 12 janvier 2026 Par suite d'une convocation en date du 06 janvier 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 12 janvier 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 11 Délibération n°03_2026	Etaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Alexandre BAUDET, Carole ETTORI, Véronique LEGENDRE, André MORARD, Aline SIMOES, Céline GEORG, Christophe VADON, Sébastien REY-GORREZ Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Gaëlle MESSINA, Christelle DEROBERT, Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Céline GEORG) Absents : Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE Secrétaire de séance : Véronique LEGENDRE

Objet : ANTENNE RELAIS 5G

Monsieur le Maire rappelle le projet d'implantation d'antenne 5G sur la commune (lieu-dit Longues Resses) mené par ORANGE. Ce projet nécessite une extension de réseau électrique supérieure à 200 mL. Ce genre d'extension est financée comme suit : demandeur 40 %, collectivité 20 %, SYANE 40% et TVA à la charge du SYANE. En phase préchiffrage de ce projet, la participation de la commune s'élèverait à 9 489 €.

Monsieur le Maire a été sollicité par le SYANE pour recueillir un accord préalable de la commune à cette clé de répartition.

Monsieur le Maire demande donc au conseil de bien vouloir délibérer quant à la participation de la commune à cette extension de réseau électrique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal refuse, à 10 voix pour et 1 contre, de participer financièrement à cette extension de réseau électrique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET 	Le secrétaire de séance, Véronique LEGENDRE
--	---	--